

Historique du Plan Bleu

La prise de conscience du caractère commun des questions méditerranéennes est ancienne. Elle a conduit à des accords internationaux pour la gestion des forêts (accord Silvamediterranea de 1922), de la pêche (accord de 1949 créant la Commission générale des pêches de la Méditerranée) et pour la formation agronomique (création du CIHEAM en 1962). Cette mobilisation régionale s'est ensuite élargie dans le champ de l'environnement et du développement durable suite aux conférences mondiales de Stockholm, de Rio de Janeiro et de Johannesburg.

De la Conférence de Stockholm au Plan Bleu 1989

- **1972.** La prise de conscience mondiale des questions d'environnement conduit à la première Conférence mondiale pour l'environnement à Stockholm et à la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Le concept de "mers régionales" y est mis en avant.
- **1975.** À l'invitation et sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement, les pays riverains de la Méditerranée et la Communauté européenne décident de lancer un "Plan d'action pour la Méditerranée" (PAM) accompagné d'un outil juridique, la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée. Proposée par la France, l'idée de se doter dans ce cadre d'un centre de réflexions et de prospective est acceptée avec le soutien du ministre égyptien du Plan. Ainsi naît le Plan Bleu.
- **1977.** Une conférence intergouvernementale à Split définit le mandat du Plan Bleu. Celui-ci est chargé de développer la coopération méditerranéenne pour réunir et mettre à disposition un fonds commun de connaissance afin d'aider à mettre en œuvre un développement soutenu respectueux de l'environnement. L'originalité de la démarche proposée tient à son caractère prospectif et systémique. Il s'agit à la fois de comprendre, d'explorer et de proposer.
- **1979.** Le Plan Bleu est installé en France dans les Alpes-Maritimes en qualité de "centre d'activités régionales" du PNUE/PAM.
- **1980-1989.** Pour la première fois, une grande région du monde s'attache à réfléchir dans un cadre intergouvernemental aux futurs possibles de son environnement et de son développement. Ceci aboutit en 1989 à la publication en cinq langues du premier rapport "Le Plan Bleu : avensirs du Bassin méditerranéen".

De Rio à la naissance d'une dynamique méditerranéenne de développement durable

- **1992.** La Conférence de Rio, premier Sommet mondial sur l'environnement et le développement, alerte sur le caractère non durable des évolutions planétaires en cours et appelle à l'action (Agenda 21).
- **1993.** Le Plan Bleu est chargé de développer la fonction d'observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement et de décliner l'approche prospective dans les régions côtières.
- **1995-1996.** Les pays riverains et l'Union européenne amendent la Convention de Barcelone et décident de créer au sein du Plan d'action pour la Méditerranée rénové une "Commission

méditerranéenne de développement durable” (CMDD) pour servir de cadre de réflexion pour la région. Le Plan Bleu appuie la Commission pour établir des constats partagés et des propositions sur les thèmes suivants : gestion de la demande en eau (1997) ; tourisme (1998) ; indicateurs de développement durable (1999) ; libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (2000) ; développement urbain (2001) ; financement et coopération (2004). Des experts et acteurs sont mobilisés, des rapports sont réalisés, des ateliers sont organisés. Des notes de synthèse et de propositions sont élaborées. Des recommandations sont adoptées le cas échéant.

- Plusieurs pays du Sud et de l’Est créent des “observatoires nationaux” de l’environnement et du développement durable, réalisent des tests nationaux sur les indicateurs de développement durable, publient des rapports sur l’état de l’environnement et élaborent des plans d’action sur l’environnement et le développement durable.

- **1999-2000.** L’approche systémique et prospective est reprise au niveau mondial dans le domaine de l’eau par le Global Water Partnership. Le Plan Bleu réalise pour le 3e forum mondial (La Haye) la “Vision méditerranéenne pour l’eau, la population et l’environnement” qui est présentée à la conférence euro-méditerranéenne de Turin.

De la Conférence de Johannesburg au scénario alternatif du Plan Bleu

- **2002.** Le 2e Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg met l’accent sur la nécessaire modification de nos modes de consommation et de production, sur la protection et la gestion durable des ressources naturelles aux fins du développement, sur une meilleure intégration de la durabilité dans le processus de mondialisation et sur l’appui au développement des pays pauvres. Il invite à l’élaboration de stratégies nationales. Une stratégie méditerranéenne de développement durable est annoncée.

- **2002-2005.** Élaboration à la demande des Parties contractantes du rapport *Méditerranée, les perspectives du Plan Bleu sur l’environnement et le développement*. Ce 2e grand ouvrage du Plan Bleu permet de mesurer les progrès réalisés depuis 1985 et invite à l’action pour s’engager vers des scénarios alternatifs de développement durable (cf. fiche 3).

- **2005.** Adoption par la Commission méditerranéenne de développement durable d’un projet de Stratégie méditerranéenne pour le développement durable : une stratégie “cadre”, centrée sur sept problématiques (eau, énergie et climat, transports, tourisme, agriculture et développement rural, développement urbain, mer et littoral) avec des objectifs de progrès.

- **L’après 2005.** L’objectif pour la région est de s’engager dans des scénarios alternatifs. L’élaboration et la mise en œuvre de stratégies et politiques volontaristes de développement durable dans les pays, soutenues par une coopération régionale ciblée et dotée de moyens conséquents est une priorité. Pour le Plan d’action pour la Méditerranée, le Plan Bleu et leurs partenaires, un objectif majeur est de faire de la Méditerranée un modèle d’observatoire du développement durable (indicateurs, exemples de bonnes pratiques, instruments de politiques, partage régional des expériences), un outil clef pour le suivi et la promotion d’un développement plus soutenable dans la région.